



**HAL**  
open science

# Ce que participer veut dire. Le “ tournant civique ” au prisme des politiques d’intégration participatives des femmes migrantes

Linda Haapajärvi

## ► To cite this version:

Linda Haapajärvi. Ce que participer veut dire. Le “ tournant civique ” au prisme des politiques d’intégration participatives des femmes migrantes. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2020, 36 (4), pp.99-117. 10.4000/remi.17280 . halshs-03528778

**HAL Id: halshs-03528778**

**<https://shs.hal.science/halshs-03528778v1>**

Submitted on 27 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### Avertissement aux auteurs

Ce document est un tiré à part, au format PDF, d'un article paru dans l'édition papier de la REMI.

L'auteur s'engage à ne pas le mettre en ligne pendant la durée de commercialisation sur le site Cairn.info, soit 12 mois.

### Warning to authors

This document is a PDF offprint of an article published in a paper edition of REMI.

The author commits him/herself not to put it online during commercial exploitation on the Cairn.info site, i.e. 12 months.

### Avertencia a los autores

Este documento es una tirada aparte, en formato PDF, de un artículo publicado en la edición en papel de la REMI.

El autor se compromete a no ponerlo en línea mientras dure la comercialización en el portal Cairn.info, es decir 12 meses.

# **Ce que participer veut dire. Le « tournant civique » au prisme des politiques d'intégration participatives des femmes migrantes**

**Linda Haapajärvi<sup>1</sup>**

Depuis les années 2000, la question du genre s'invite dans les politiques d'immigration et d'intégration de plusieurs pays européens<sup>2</sup>. Prenant acte de la précarité des femmes migrantes, et des formes culturalisées d'oppression masculine qu'elles subiraient, des politiques les ciblant explicitement ont été mises en place par plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest et du Nord (Keskinen, 2012 ; Yurdakul et Korteweg, 2013). Ainsi, en France, les « femmes immigrées » sont devenues une catégorie d'intervention prioritaire (Manier, 2013a ; Morgan, 2017). Les autorités publiques ont fortement recommandé la mise en place de mesures « civiques » d'intégration, par exemple des cours de langue, des services d'emplois ou des mesures antidiscriminatoires<sup>3</sup>. Or les recherches empiriques démontrent que le paysage des politiques d'intégration qui ciblent les femmes est dominé par des dispositifs qui interviennent principalement à l'échelle des normes et des valeurs culturelles et morales. Les cours d'éducation civique prévus par le Contrat d'accueil et d'intégration ont souhaité privilégier la transmission aux immigrés des valeurs « républicaines », et en particulier de la laïcité et de l'égalité hommes-femmes (Hachimi-Alaoui, 2012 ; Onasch, 2020). Ces femmes subissent ainsi un contrôle strict au sein des différentes étapes du processus de naturalisation, leur « intégrabilité » étant mesurée à l'aune de leurs pratiques vestimentaires et alimentaires, sexuelles et parentales, comprises comme des preuves de leur adhésion plus ou moins forte aux normes morales et culturelles de la société majoritaire (Hajjat, 2012 ; Mazouz, 2012).

---

1 Chercheuse postdoctorale, Centre Maurice Halbwachs, 46 boulevard Jourdan, 75014 Paris, France ; linda.haapajarvi@ehess.fr

2 Trois éléments permettent de comprendre la convergence des pays européens vers une inscription sur l'agenda politique de la question des femmes migrantes : la prise en compte des autorités nationales de la féminisation des flux migratoires, l'introduction par des agences supranationales telles l'ONU et l'UE des recommandations en la matière de protection et de promotion des migrantes et l'intensification de la production des recherches scientifiques sur la dimension genrée du phénomène migratoire.

3 Voir par exemple le rapport (2005) *Femmes de l'immigration. Assurer le plein exercice de la citoyenneté, à part entière, à parts égales* issu du ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle et du ministère de la Justice ; ou l'*Accord-cadre relatif aux femmes immigrées et issues de l'immigration* pour favoriser les parcours d'intégration, prévenir et lutter contre les discriminations conçu en 2007.

Contrairement aux énoncés des autorités publiques, ces instruments de politiques migratoires reflètent une vision antilibérale de la culturalisation de la citoyenneté qui conditionne la reconnaissance des immigrés à leur adhésion aux valeurs, aux normes et aux traditions culturelles qu’auraient en partage les autochtones (Duyvendak *et al.*, 2016). Ils sont dès lors porteurs d’une conception culturellement « épaisse » (« *thick* ») de la citoyenneté qui, au lieu de concevoir l’accès à la citoyenneté comme un droit individuel, le comprend comme une « faveur que l’État accorde à ceux qui la méritent », selon leurs caractéristiques culturelles et morales et en particulier leur adhésion aux principes de laïcité et d’égalité hommes-femmes (Mazouz, 2012 ; Monforte *et al.*, 2019). Cette grille de lecture associe l’intégration des femmes migrantes à un processus d’émancipation consistant à leur inculquer la valeur « républicaine » d’égalité hommes-femmes, prérequis de leur libération d’un cadre familial patriarcal, perçu comme le principal obstacle à leur intégration dans la société française (Guénif-Souilamas, 2005).

Cette conception culturalisée de la citoyenneté et ces modes d’intervention entrent en contradiction avec l’argument du « tournant civique » des politiques d’immigration et d’intégration avancé par certains observateurs (Joppke, 2017 ; Larin, 2020). Ce « tournant » aurait notamment remplacé les critères culturels et nationaux d’évaluation de l’« intégrabilité » des immigrés par des principes civiques et humanitaires (Tambini, 2001 ; Joppke, 2007). En renforçant le principe de *jus soli* de l’attribution de la citoyenneté, au détriment de celui de *jus sanguinis*, la naturalisation obéirait désormais à une stricte logique de droit individuel. L’ère « post-nationale » serait porteuse d’une conception « fine » (« *thin* ») de la citoyenneté, indifférente aux fondements culturels et moraux de la société majoritaire et tolérante à l’égard des identités individuelles des citoyens, désormais unis par des principes libéraux et « neutres » comme la liberté, l’égalité, la tolérance et l’autonomie économique (Goodman, 2012). D’autres observateurs, à l’inverse, ont suggéré que les conceptions « fines » et « épaisses » de la citoyenneté ne s’excluent pas forcément, mais sont, au contraire, des facettes complémentaires des politiques actuelles d’intégration. Pour en rendre compte, Mouritsen *et al.* (2019) identifient quatre tendances convergentes : 1) la tentative de démarcation entre les immigrés « intégrables » et ceux qui ne « méritent pas » l’inclusion à la communauté nationale ; 2) le gouvernement moral et disciplinaire du processus d’intégration par l’État ; 3) le déplacement de la responsabilité pour l’intégration de l’État vers l’individu ; 4) l’extension des exigences d’intégration de l’univers des valeurs et pratiques civiques classiques (vote, bénévolat) vers celui des croyances et des conduites plus intimes (famille, religion). Selon eux, les évaluations critiques du « tournant civique » ne devraient pas se limiter au seul examen de la tension entre les valeurs civiques universelles et les valeurs culturelles particulières ; mais devraient plutôt chercher à comprendre la transformation idéologique et la réorientation profonde des politiques d’intégration contemporaines.

Fondé sur une enquête ethnographique réalisée au sein de la maison de quartier de Tiercy<sup>4</sup>, un quartier populaire situé dans le département de Seine-Saint-Denis, l’article analyse la nature des dynamiques de citoyenneté qu’engendrent

---

4 Le quartier de l’enquête et les personnes interviewées sont anonymés.

les mesures d'intégration participative, sujet d'étude rarement abordé par les sciences sociales. L'article présente tout d'abord la politisation par le genre qui est celle mise en place par les politiques françaises d'intégration. Il analyse les justifications apportées par les travailleurs sociaux qui organisent les mesures participatives d'intégration. Il étudie par la suite les techniques délibératives et thérapeutiques qu'ils déploient afin de renforcer l'intégration des migrantes à la société qui les entoure. Il discute enfin les façons avec lesquelles ces mesures d'intégration conditionnent l'appartenance des migrantes à la société française à l'aune des modes de cohabitation possibles entre les conceptions fine et épaisse, civique et culturalisée, de la citoyenneté.

## **Les politiques d'intégration des femmes migrantes : des idées et des réalités contrastées de la citoyenneté féminine**

Les politiques d'intégration des femmes migrantes sont particulièrement heuristiques pour observer le « mouvement pendulaire de la citoyenneté, de l'idée au fait et du fait à l'idée, de l'idée à sa réalisation politique » (Murard et Tassin, 2006 : 34). Elles constituent une des arènes principales où a été consolidée l'égalité hommes-femmes en tant que nouvelle valeur « républicaine », et l'émancipation de l'emprise des hommes minoritaires comme une condition non négociable de l'intégration au féminin. Or, bien que les recherches antérieures se sont concentrées sur cette norme particulière, d'autres conceptions de la citoyenneté féminine « circulent sur le terrain ». Et c'est lors « des collisions » entre ces différentes perspectives que des dynamiques d'intégration sont produites.

Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), dispositif phare des politiques d'intégration républicaines « refondées » (Bertossi, 2009), met particulièrement bien en évidence les tensions entre les différentes conceptions de la citoyenneté qui animent les politiques françaises depuis les années 2000. Fondé sur une conceptualisation en apparence fine de la citoyenneté, il « se décline dans le registre civique, juridique et politique propre au langage même de la contractualisation » (Hachimi-Alaoui, 2012 : 126). Autrement dit, ce format contractualisé de l'intégration qui attribue à l'État la responsabilité de « favoriser l'autonomie des femmes issues de l'immigration » (HCI, 2003, 75) recommande l'organisation des services d'intégration (formations linguistiques et civiques, bilans professionnels, accompagnement social) et de la protection des femmes immigrées, en particulier contre les violences et les discriminations. La neutralité du format contractuel se heurte toutefois à la conception culturellement robuste de la citoyenneté française dont il est difficile de faire impasse comme le soulignent les concepteurs du rapport *Le contrat et l'intégration* (HCI, 2003, 46) :

« Les femmes issues de l'immigration se heurtent à des conflits de droit entre les codes de la famille étrangers, les conventions internationales signées par la France et les valeurs fondamentales de la République. [...] Comment faire valoir des droits sans les connaître ou dans un contexte culturel et social qui les ignore ? Les femmes sont ainsi placées au cœur de conflits de culture qu'elles ont à assumer et surmonter pour une intégration réussie dans la société française. »

Les travaux antérieurs montrent que cet impératif à l'assimilation culturelle imprègne tout en particulier les cours d'éducation civique prescrits aux immigrés dans le CAI. Il ne s'agit pas uniquement pour les agents de terrain de transmettre des connaissances sur la langue, l'histoire, la culture ou les institutions françaises, mais ils répondent aussi aux injonctions de l'État « d'inculquer » aux femmes migrantes les valeurs républicaines d'égalité des sexes et de la laïcité (Hachimi-Alaoui, 2012) afin que celles-ci puissent « se prendre en main » et saisir les opportunités d'émancipation que l'État leur propose. La nouveauté du CAI ne se trouve alors pas dans l'impératif d'assimilation culturelle, mais dans le renforcement de l'injonction à l'autonomie et à la responsabilité individuelle, une tendance générale des politiques publiques de l'ère néolibérale (Astier, 2007 ; Fassin, 2013).

La responsabilisation individuelle constitue la principale attente des politiques d'intégration des femmes immigrées, comme en témoignent aussi les différentes mesures de « promotion professionnelle » mises en place à leur intention<sup>5</sup>. Le travail est présenté comme le principal vecteur d'intégration, ce qui ne signifie pas pour autant l'oubli des impératifs républicains moraux. L'État s'engage alors à mettre en place des dispositifs spécifiques d'accès à l'emploi et à la création d'activité et, en contrepartie, les femmes migrantes doivent « s'activer » et saisir les opportunités de « révéler leurs talents » ou de « valoriser leurs efforts » dans le cadre des formations qui leur sont destinées.

Si ces dispositifs ne sont pas destinés à évaluer la capacité des migrantes à se conformer aux mœurs familiales et sexuelles de la population majoritaire, ils contiennent néanmoins un impératif d'assimilation culturelle. Ces instruments d'intégration visent, par l'intermédiaire des agents de l'État, à faire des femmes migrantes « de bonnes citoyennes », selon des critères moraux propres au monde des entreprises et de l'économie du marché. Il s'agit de faire d'elles des personnes actives et entreprenantes, compétentes et performantes, aptes à se saisir des opportunités professionnelles offertes par un marché du travail compétitif.

Les politiques d'intégration s'incarnent enfin dans des dispositifs « territorialisés ». Elles se déclinent à l'échelle du quartier de résidence, pensé lorsque celui-ci est populaire, comme un obstacle majeur à leur insertion dans la société française. Le rapport ministériel *Femmes de l'immigration* précise ainsi :

« S'ajoute aux difficultés de socialisation, liées à la connaissance de la langue française, la dégradation des conditions de vie des femmes dans certains quartiers en raison d'un accroissement des violences sexistes. Ces violences se manifestent par des agressions directes et, de manière plus insidieuse, par l'appropriation du territoire et le contrôle strict des femmes exercés par les hommes »<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Les termes mobilisés entre guillemets sont issus du rapport du ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle et du ministère de la Justice (2005) *Femmes de l'immigration : assurer le plein exercice de la citoyenneté, à part entière, à parts égales*.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 10.

Mais le rapport conçoit également le quartier comme le lieu privilégié de la résolution des maux observés par l'organisation de groupes de parole, où les femmes migrantes peuvent entreprendre un « travail psychosocial sur la relation à l'autre » afin de « discerner leur place réelle dans la société et les relations qu'elles instaurent avec leur entourage »<sup>7</sup>. La même intention se lit à l'échelle du *Plan départemental d'intégration de la Seine-Saint-Denis 2012-2014* dans lequel les équipements publics doivent œuvrer à « favoriser l'autonomisation, l'insertion sociale et l'implication des personnes immigrées dans leur environnement immédiat et la vie locale »<sup>8</sup>.

Les recherches sur les interventions locales en faveur des femmes immigrées mises en pratique dans les quartiers populaires ont privilégié l'analyse des interventions menées par les acteurs associatifs (Faure et Thin, 2007 ; Palomares, 2008 ; Manier, 2013b et 2013a). Ces travaux mettent en évidence l'empreinte profonde du discours d'intégration républicain sur les relations plus ou moins tendues entre les pouvoirs publics et les acteurs associatifs, et insistent sur le fonctionnement du cadre associatif pensé comme « un lieu susceptible d'investissements identitaires différenciés, laissant du jeu aux acteurs dans les espaces de références mobilisés » (Hamidi, 2010 : 262). En revanche, ils ont peu étudié les interventions participatives portées par les agents des institutions publiques implantées dans les quartiers populaires, peut-être plus contraignantes quant à l'intégration des femmes migrantes, ni les dynamiques de citoyenneté qu'elles produisent. Dès lors, à qui ces mesures attribuent-elles la responsabilité des avancées de l'intégration ? Aux femmes migrantes ou à l'État ? Ces mesures attribuent-elles la responsabilité de l'avancement de l'intégration ? Quelles normes et valeurs les agents de l'État cherchent-ils à cultiver chez les migrantes ? Quelle conception de la citoyenneté portent ces dispositifs ? S'agit-il d'une citoyenneté débarrassée de toute référence culturelle ou bien d'une citoyenneté qui ferait de ces références son moteur principal ?

L'enquête propose de répondre à ces questions en étudiant la mise en œuvre des mesures d'intégration participatives par les animateurs de la maison de quartier de Tiercy. Il s'est agi d'analyser les arguments que mobilisent les travailleurs sociaux pour justifier de l'approche participative, les techniques qu'ils organisent pour « faire avancer l'intégration des femmes migrantes » ainsi que les dynamiques de citoyenneté ainsi produites.

L'originalité de l'enquête consiste en la mise en place d'une analyse à l'échelle intermédiaire entre les niveaux macrosociologique des textes politiques et microsociologique des expériences subjectives et des interventions concrètes de terrain (Haapajärvi, 2019). Ma participation soutenue à l'atelier d'écriture m'a permis d'observer, dans leur contexte institutionnel, les pratiques concrètes des agents de terrain en l'absence de dispositifs standardisés à appliquer (Albenga et Mozziconacci, 2019).

---

7 *Ibid.*, p. 108.

8 *Plan départemental d'Intégration de la Seine-Saint-Denis 2012-2014* (2011), p. 28.

### Encadré 1 : Enquête au sein de la maison de quartier de Tiercy

Fondée dans les années 1980 par des acteurs locaux partisans de l'éducation populaire, la « maison des associations » de Tiercy a été initialement gérée par un collectif d'associations locales attachées aux principes d'autogestion, de promotion de la culture populaire et de défense des intérêts de la classe ouvrière (Cossart et Talpin, 2012). Suite au classement de Tiercy en zone urbaine sensible en 1996, la structure a été municipalisée, afin de favoriser les interventions de l'État au sein des « quartiers sensibles » (Tissot, 2007). Le changement de statut de l'institution, désormais financée par le budget municipal, s'est traduit par la dissolution de l'ancienne association fédératrice, par la nomination d'un directeur et l'emploi d'une équipe de trois animateurs sociaux en charge respectivement de l'événementiel, de l'accueil des enfants et de l'accompagnement social des habitants. Aujourd'hui, l'équipe professionnelle cherche à « animer » le quartier en proposant des événements festifs, des loisirs payants et des projets participatifs à destination des habitants défavorisés et notamment aux femmes migrantes. En 2011-2012, j'ai été invitée à participer à l'atelier d'écriture créative organisé à l'attention des femmes immigrées. Pendant neuf mois, j'ai participé à toutes les séances de l'atelier. Étrangère, maniant le français avec un fort accent, je réalisais aux côtés des autres participantes les exercices d'écriture proposés par Samina, une animatrice de la maison, et Bader, un intervenant associatif extérieur. En tant que jeune étudiante scandinave, récemment installée en France, je suscitais chez les femmes de l'atelier une curiosité souvent maternante, certaines me prenant « sous leurs ailes » avec l'intention de me montrer « comment on fait pour vivre en France ». Après une année d'enquête, j'ai continué à suivre les parcours de trois participantes de l'atelier et à compléter mes observations à la maison de quartier jusqu'au terme de l'année 2015.

## La participation à l'épreuve de la maison de quartier

Gilles<sup>9</sup> dirige la maison de quartier de Tiercy depuis 2008. Quadragénaire parisien, non immigré, il est venu aux métiers du social après avoir suivi des études de cinéma et occupé « des jobs d'été » dans des centres sociaux de sa ville natale du Sud de la France et plus tard, dans la région parisienne. Au moment de l'enquête, il n'est plus directement impliqué dans l'animation. Il « pilote la maison » autrement dit, il entretient les partenariats, obtient des financements et délègue les missions. « Sensiblement distancié des détails de la vie quotidienne des Tiercéens », il estime aussi que ses expériences professionnelles passées lui ont permis de développer une connaissance fine des réalités des « quartiers chauds ». Gilles s'estime « pleinement conscient » des « problématiques féminines » propres aux quartiers populaires et que les institutions publiques doivent s'efforcer de résoudre. Il mentionne avoir été longtemps sous la pression de ses « supérieurs » pour mettre en place des actions dans ce sens. Plutôt expérimenté dans l'accueil d'un public jeune, il ne se sentait ni légitime, ni même disponible pour les développer. Quant à la maison de quartier, il la

---

9 Selon l'entretien réalisé le 19 octobre 2013.



considère en sous-effectif, les deux animateurs sociaux ayant déjà à leur charge l'événementiel et l'accueil des enfants.

La signature en 2006 du *Contrat urbain de cohésion sociale* entre l'État et la ville de Tiercy fut, selon Gilles, « salutare », car elle a entraîné un soutien budgétaire municipal et le remaniement des équipes. En 2009, Samina<sup>10</sup> a été recrutée pour prendre en charge l'accueil et l'animation d'activités à l'intention des familles précaires, et principalement des femmes et des enfants. Fille d'immigrés algériens, titulaire d'une licence AES (administration économique et sociale) et de diplômes propres aux métiers du social (DEFA, DEUST, DUFA), Samina a travaillé durant vingt ans dans le secteur associatif et les administrations publiques. Originaire d'un quartier populaire, riche d'une expérience associative acquise au moment du développement des Politiques de la ville, elle est parvenue à convertir son militantisme en engagement professionnel (Costa-Lascoux et Hily, 2001). Samina se dit « résolument féministe » et situe son « réveil » dans le contexte universitaire des années 1980 où elle avait fréquenté les cercles féministes et antiracistes. Elle se présente « intégrée au niveau professionnel », comme en atteste son statut de « fonctionnaire », et familialement, car elle est pacisée, selon ses termes, avec un « Français de souche ». Elle se définit comme une « experte d'expérience », c'est-à-dire comme une personne qui possède une connaissance intime des problématiques liées à l'impératif d'intégration. En tant que « descendante d'immigrés », qui a su grâce à ses efforts et au soutien des institutions publiques franchir les frontières qui séparent les nouveaux arrivants du groupe des citoyens français, elle se voit comme un « relais d'intégration » (Manier, 2013b), quelqu'un qui peut à son tour accompagner celles qui sont engagées sur la voie de l'intégration. Samina jouit d'une autorité morale et professionnelle incontestée devant ses collègues, et tout particulièrement Gilles, qui dit « lui vouer une confiance absolue ».

Samina évoque la difficulté de son travail auprès des femmes migrantes. Au cours de sa première année d'activité, elle avait mis en place un groupe hebdomadaire de parole portant sur la vie familiale et ouvert à tous les habitants. Interviewée sur ce choix, elle explique qu'elle avait voulu construire un groupe ayant comme dénominateur commun le statut de parent plutôt que le statut d'immigré. En s'inspirant des modes d'intervention propres aux « universités des parents », un dispositif d'éducation pour les familles le plus souvent issues des classes populaires (Boucher, 2012 ; Martin, 2014), Samina a voulu éviter d'encourager « tout sectarisme qui empêche les gens de se rencontrer ». Elle a choisi de ne pas suivre la consigne de travailler prioritairement auprès des femmes migrantes. Elle a plutôt organisé ses interventions en lien avec les principes d'universalisme et de mixité qui caractérisent le modèle républicain de l'intégration et des politiques de la ville, censé transcender les affiliations identitaires des quartiers populaires.

Après quelques séances hebdomadaires, le groupe a été progressivement déserté. Seule une poignée de mères de famille d'origine immigrée continuait à assister aux séances, sans pour autant sembler intéressée par le partage de leurs expériences parentales. En dépit de l'échec du dispositif d'éducation qu'elle

---

<sup>10</sup> Les propos de Samina proviennent des entretiens réalisés les 28 juin 2012 et 6 mai 2014.

avait souhaité expérimenter, Samina a pu concentrer ses efforts sur les femmes migrantes sans affirmer explicitement ce choix :

*« C'est là où il y a le max de besoin. Beaucoup de ces femmes que je suis venue à voir vivaient dans des situations très difficiles, accumulaient des difficultés tant sur le plan personnel que sur le plan parental. Alors, je n'avais pas tellement le choix. J'ai décidé de me mettre à 100 % dans leur épanouissement. »*

Présentant la focalisation sur les femmes migrantes comme une fatalité, Samina a choisi de mettre en place un projet annuel, articulé autour d'une activité créative, dans lequel les femmes migrantes participent à des « projets citoyens » et apprennent des savoir-faire spécifiques qu'elles pourront ensuite transposer dans d'autres contextes. Plus encore, elle estime qu'un projet collectif est un outil propice pour « souder un groupe » et « susciter des sentiments de solidarité ». Car en pratique, il demande une participation régulière et assidue, tout comme un intense engagement personnel afin que l'objectif, ici une présentation théâtrale, soit atteint.

Les agents de la maison du quartier justifient tout d'abord l'adoption de la démarche participative par l'importance d'« activer » les femmes, qu'ils perçoivent selon la figure stéréotypée de la femme migrante passive et ignorante (Guénif-Souilamas, 2005). Sans considérer la participation sociale comme une « recette magique » pour résoudre les problèmes des habitants de Tiercy, Samina la conçoit toutefois comme un « levier pour propulser les gens vers des dynamiques plus positives ». Ses propos sont aussi ceux de son supérieur Gilles, qui dit croire aux vertus de la participation des habitants, mais qui regrette, dans le cas de Tiercy, leur faible implication :

*« Ils portent en eux l'idée que la ville ne fait rien pour eux, qu'ils sont en quelque sorte négligés. [...] Ici ce n'est pas l'offre qui manque, mais la participation. »*

Gilles reconnaît certes les causes structurelles de la situation sociale des habitants de Tiercy — échec scolaire, chômage, pauvreté — mais il estime néanmoins qu'il est difficile d'agir sur ces maux par la seule action publique. Il assure que la sortie de la précarité incombe aussi aux individus concernés. S'inscrivant dans les diagnostics psychologisants portés par les politiques participatives (Fassin, 2006 ; Rose *et al.*, 2006 ; Duvoux, 2015), Samina et Gilles sont convaincus que la situation des habitants du quartier est, en premier lieu, due à leur « passivité ». Ce serait donc aux résidents des quartiers populaires « de se prendre en main », « de provoquer leur destin » — à l'aide des ressources qui leur sont proposées par les pouvoirs publics. La seconde justification de la démarche participative fait coïncider le projet mené par Samina à l'intention des femmes migrantes avec l'idéologie émancipatrice des mesures d'intégration françaises. Dans cette perspective, l'animatrice explique la participation très faible aux activités de la maison de quartier des femmes migrantes par l'emprise qu'auraient sur elles les hommes de leur entourage familial et communautaire. Elle soupçonne que la liberté de mouvement des femmes qu'elle rencontre à la maison de quartier est effectivement contrôlée par leurs conjoints, qu'elles sont enfermées dans l'espace familial sans accès à d'autres activités que les corvées domestiques. Lors d'un entretien, Samina s'attarde sur son étonnement à l'égard des femmes migrantes qui ont l'habitude de fréquenter le centre

commercial limitrophe de la maison de quartier et sur les conclusions qu'elle en tire en matière d'actions à mener :

*« Je me suis dit qu'elles ne peuvent pas accéder à d'autres formes de loisirs, passe-temps. Faire autre chose qu'élever les enfants et rester à la maison, enfin les charges des mères... Enfin, elles n'ont peut-être pas les moyens de faire ce qu'elles veulent et pas forcément de groupe vers lequel aller. Après, je me suis dit, peut-être que c'est un premier pas. C'est un espace qu'elles s'approprient. Peut-être que c'est sous le prétexte d'aller au Carrefour. En tout cas, c'est un espace auquel leur conjoint ne s'oppose pas [...]. Mais je me dis que plutôt qu'aller mater les vitrines des commerces, passer son temps à rêvasser devant les vitrines, autant venir ici [à la maison de quartier] et s'engager dans quelque chose qui a du sens, qui permet de se développer, de formuler des idées. Donner à ces personnes l'occasion d'avoir des expériences humaines, de se rencontrer entre êtres humains. » (Entretien enregistré le 20 février 2013)*

Samina semble transposer dans le quartier de Tiercy l'idée du « contrat sexuel » qui justifie la division du travail sexuel et de l'enfermement des femmes dans le domaine privé et domestique, à la différence des hommes qui seuls jouissent de l'accès à l'espace public où se déploient les activités professionnelles et politiques (Pateman, 2010). Elle porte un jugement positif sur la fréquentation du centre commercial par les femmes, car il est pour elle le lieu où s'effectuent les « premiers pas » de liberté personnelle et de mise à distance de l'espace domestique, conditions indispensables selon elle au processus d'intégration qu'elle tâche de mettre en œuvre par des activités collectives au sein la maison de quartier. À ses yeux, la participation sociale apparaît comme un moyen efficace d'intégration qui permet d'extraire les femmes migrantes de leur foyer et de les attirer vers la maison de quartier alors pensée comme un espace « citoyen » qui les « familiarise » avec les principes égalitaires de la République française et les « propulse » sur la voie de l'émancipation.

On porterait cependant un regard faussé sur les mesures d'intégration participative si on ne les étudiait qu'à l'aune du seul discours émancipateur. L'extrait de l'entretien nous permet aussi de repérer dans les propos de Samina l'influence des documents officiels d'orientation des politiques d'intégration territorialisées et l'importance qu'ils accordent à la notion de participation. En repérant l'isolement et l'absence « d'un groupe vers lequel aller » comme un facteur de fragilisation de l'intégration, et en insistant sur l'importance de pouvoir « se rencontrer entre êtres humains », Samina s'accorde avec l'analyse relationnelle des politiques de la ville pour penser l'exclusion sociale. Ces dernières identifient l'absence, ou la faiblesse des liens entre les habitants des quartiers populaires comme l'une des raisons principales de leur marginalité. Elles considèrent, par conséquent, la participation sociale comme le moyen le plus approprié pour réparer le tissu relationnel des quartiers populaires (Marchesi, 2020). Les propos de Samina laissent en effet entendre que l'intérêt de la participation sociale en tant que mesure d'intégration doit être cherché au-delà du façonnement des femmes migrantes en des citoyennes *individuelles* autonomes et responsables, actives et émancipées. Le mode d'intervention participatif semble avoir pour finalité la formation d'un certain « type de citoyens relationnels », c'est-à-dire des individus qui se sentent attachés aux petits groupes locaux, concernés par le bien-être de leurs pairs et prêts à se mobiliser en faveur de la collectivité locale (de Wilde et Duyvendak, 2016).

### **Encadré 2 : L'Atelier d'écriture créative pour femmes migrantes : un mercredi typique en 2011-2012**

La maison de quartier de Tiercy propose aux femmes migrantes de suivre un atelier d'écriture créative. Le mercredi, de 14 h à 16 h 30, les mères peuvent venir accompagnées de leurs enfants, car ils sont pris en charge par un animateur dans une autre pièce. Cet atelier rassemble une dizaine de femmes dans une grande salle austère équipée d'un tableau blanc, d'une grande table rectangulaire et d'un coin-cuisine rudimentaire. Un quart d'heure avant la fin de la séance, un café est servi. Les enfants peuvent rejoindre leurs mères et l'ambiance devient plus informelle et plus détendue. Les séances se déroulent sous l'œil de Samina et de Bader, « les deux meneurs » du projet. Elles sont articulées autour de deux activités distinctes : des moments de délibération collective et des temps d'écriture individuelle. Les deux animateurs mènent la discussion et modèrent les échanges, afin que les femmes rassemblées puissent partager leurs points de vue et leurs expériences sur des thèmes tels que les droits des femmes, le travail ou les responsabilités parentales. Ce temps d'« éveil des consciences » est suivi par un exercice d'écriture de leurs expériences personnelles. Pendant la séance, les deux animateurs aident les participantes à exprimer ce que signifie pour elles « être femme » ou plutôt ce qui les empêche de « s'épanouir en tant que telle ». Les textes écrits sont rassemblés et mis en scène dans une pièce de théâtre intitulée *Les femmes et les hommes s'accordent*, et jouée le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Le groupe est hétérogène quant aux âges, les origines nationales, les statuts légaux et les situations familiales des participantes. Meriem, sexagénaire d'origine algérienne, vit avec la famille de sa fille en situation irrégulière. Djamila, Algérienne quarantenaire, a obtenu un permis de résidence de dix ans suite à son mariage avec un Algérien naturalisé français, dont elle est désormais divorcée. Denise est une rapatriée d'Algérie de confession juive, divorcée et sans enfant. Dounia et Sadia sont toutes les deux Marocaines, trentenaires, mariées, mères d'enfants en bas âge ; Sadia est en situation irrégulière. Parmi les trois mères tamoules qui fréquentent régulièrement l'atelier, Radha et Sabina sont arrivées en France à la suite de leur mariage dans les années 1990, tandis que Vennila et sa famille ont le statut de réfugiée depuis 2007. Les trois femmes se distinguent des autres participantes par leur faible maîtrise de la langue française : Vennila n'en parlait que quelques mots et Radha parvenait difficilement à l'écrire.

## **La participation, une fabrique de citoyennes compétentes**

L'observation participante révèle dans un premier temps l'influence des outils délibératifs de démocratie participative sur l'atelier d'écriture créative, un dispositif d'intégration développé au croisement des politiques de la ville et des politiques d'intégration. Les moments de la délibération collective mettent particulièrement bien en évidence cette interpénétration des logiques d'intervention différentes.

« Au début de la séance, les femmes sont rassemblées devant le tableau blanc où Samina note les idées qui surviennent au long du débat qu'elle anime. Elle commence : "Alors, aujourd'hui j'aimerais qu'on réfléchisse à ce que veut dire être une femme, aux différents rôles des femmes". Les participantes se regardent et hésitent. "Que fait une femme, dans le quotidien ?", insiste Samina. "La cuisine !" lance Radha. Samina inscrit "faire la cuisine" sur le tableau. "Le ménage", suggère ! Sadia. "Elle s'occupe des enfants" continue Dounia. "Elle s'occupe des autres, enfin de toute sa tribu", ajoute Meriem. "Oui, elle s'occupe toujours des autres !" s'exclame Radha. Samina ajoute les éléments sur le tableau et continue à développer la discussion : "alors, c'est qui les autres ?" Les femmes mentionnent les enfants, le mari, les petits-enfants, la belle-mère, les enfants de la voisine, les gens qui viennent rendre visite. "Alors, une femme s'occupe des autres," résume Samina et en soupirant, elle ajoute "s'occuper des autres" sur le tableau. "Quoi d'autre ?" relance Samina. "Regarder la télé" répond Radha. "Téléphoner, discuter avec ses copines" dit Dounia. "Faire des sorties" surenchérit Meriem avant de continuer : "à part les courses, les sorties administratives et médicales, elle peut aussi sortir pour elle-même, prendre le RER et aller voir une expo ou aller se promener dans un parc". Les femmes continuent la liste : aller à la piscine, faire de la gymnastique, danser, coudre, "faire des arts". Djamila remarque avec un grand sourire : "une femme se fait belle. Une femme, c'est une séductrice par nature !". Meriem, assise à côté de son amie, secoue la tête, Radha rit et un brouhaha se fait entendre. Samina demande aux femmes de s'exprimer chacune à leur tour et accorde de nouveau la parole à Radha : "une femme doit savoir garder le mari, oui !". Djamila continue : "elle peut aller visiter les copines ou faire une fête ensemble, danser", dit-elle, les yeux brillants. Les femmes acquiescent. "Sortir, voir les amis, faire du sport" Samina inscrit ces loisirs sur le tableau. "Quoi d'autre ?" Samina continue et scrute le groupe les sourcils froncés. "Elle peut travailler", dit Sadia. "Chut, chut !" s'écrie Samina. "La femme peut travailler, gagner sa vie" Sadia répète. "Et avec cet argent, quand elle le reçoit, elle en fait quoi ?", "elle le met où ?" demande Samina. Les femmes ont l'air perplexe. "Sur son compte bancaire ?" répond Sadia d'un ton interrogateur. "Précisément !" affirme Samina. "Une femme a le droit d'avoir un compte bancaire et une carte bancaire à son nom". Elle regarde longuement les femmes, comme pour vérifier que tout le monde a compris. Elle poursuit : "quels autres droits elle a, la femme en France ?" "Voter" répond Meriem. "Très bien, des droits politiques, elle peut voter !" Samina ajoute "droit de vote" sur le tableau. »

(Note du terrain du 12 octobre 2011)

L'observation est intéressante à double titre. En invitant les femmes à s'exprimer sur les rôles de genre, Samina leur apprend à endosser un rôle de citoyenne, et à s'éloigner de celui de voisines ou de mères. Médiatrice, elle oriente la délibération et veille à ce que tout le monde s'exprime. Elle encourage la prise de parole en français, l'expression publique d'opinion et le partage de points de vue différents. La scène observée illustre tout d'abord comment concrètement Samina cherche à transmettre aux femmes migrantes des compétences civiques dont la maîtrise conditionne aujourd'hui l'exercice de la citoyenneté dans les quartiers populaires. Afin de préparer les femmes migrantes à prendre part à des comités délibératifs qui se multiplient sous les auspices des politiques de la ville, tels les conseils de quartier, des sages ou des étrangers, elles doivent apprendre à parler en public, monter en généralité, prononcer des discours orientés vers l'intérêt général, gérer une négociation entre des intérêts divergents (Talpin, 2010 : 95). À travers l'exercice délibératif, Samina semble alors chercher à façonner ces femmes migrantes en des actrices préparées à un monde empreint de « culture du projet » (Boltanski, 2006), où la réussite individuelle dépend de la capacité à

diversifier ses liens et compétences, de se mouvoir aisément d'un projet à un autre et de saisir les opportunités susceptibles de se présenter.

Les échanges orchestrés par Samina mettent aussi en évidence une tension entre un registre civique « français » et un registre domestique et étranger de la citoyenneté féminine. Comme les participantes de l'atelier ne répondent pas spontanément à son invitation à s'exprimer « à ce que veut dire d'être une femme, aux différents rôles des femmes », peut-être trop abstraite, Samina ouvre le débat vers des aspects de la vie quotidienne. Cette orientation de la discussion est immédiatement saisie par les femmes qui commencent alors à énumérer les différentes tâches ménagères et responsabilités familiales qui résument, selon elles, la condition féminine. Les participantes exposent progressivement les coulisses de leurs vies tandis que Samina les incite à débattre dans un registre civique sur les droits dont jouissent les femmes « en France ». Autrement dit, le cœur de l'exercice consiste à mesurer l'écart existant entre, d'une part, les pratiques et les croyances relatives à la citoyenneté féminine, et d'autre part l'ensemble des normes civiques auxquelles ces femmes sont confrontées dans le cadre de l'atelier.

Cette observation est importante, car elle permet de nuancer les analyses jusqu'alors faites des mesures d'intégration développées envers les femmes migrantes, alors critiques à l'égard de l'extension des exigences de l'intégration allant de l'univers des valeurs et des pratiques civiques classiques (vote, bénévolat, travail) vers celui des croyances et des conduites plus intimes (famille, religion). La scène observée donne à voir un mouvement allant dans le sens opposé : Samina cherche à instaurer une distance critique entre les femmes rassemblées et les problématiques de la vie familiale. Au lieu de mener des intrusions dans la sphère de vie intime des participantes, elle essaie de réaliser avec elles « des montées en généralité » vers les droits et les valeurs qui dessinent les contours de la citoyenneté féminine. Samina s'avère enthousiaste lorsqu'elle parvient à guider les participantes vers les thèmes des droits formels et de l'activité professionnelle. En effet, comme elle l'explique à l'occasion de l'entretien, en faisant participer les femmes migrantes au projet qu'elle pilote, Samina veut, « les libérer de leurs charges familiales ne serait-ce que sur la durée d'un après-midi par semaine... pour qu'elles puissent apprendre à se penser autrement »<sup>11</sup>. L'expression « se penser autrement » est significative, car elle dévoile que malgré la proximité de l'atelier d'écriture créative vis-à-vis du registre civique de la citoyenneté, ses animateurs pensent les femmes migrantes à l'appui de la figure stéréotypée de la femme non européenne, passive et ignorante des normes occidentales de la vie civique.

## **La participation au service de l'émancipation féminine**

Les moments d'écriture individuelle contrastent avec les moments de délibération collective quant à leur forme et leur contenu. L'extrait du carnet de terrain ci-dessous met en évidence une situation que Samina nomme « une percée » — pour elle une prise de conscience parfois violente que l'atelier

---

<sup>11</sup> Entretien enregistré le 20 février 2013.

provoque — et qu'elle considère être productive du point de vue l'avancement de l'intégration des femmes :

*« Meriem travaille sur son texte qui relate son mariage. Les autres membres du groupe ont appris qu'elle avait été mariée à quinze ans, contre sa volonté, au fils aîné de ses voisins. Sa mère, veuve, s'était chargée des négociations. Tout d'un coup, Meriem dit à voix haute, levant les yeux : "mais je sais ce qui ne marche pas dans ce texte. Mon père n'y est pas !" Les autres participants interrompent leurs activités. Meriem se tourne vers Bader et murmure, cette fois, à voix basse : "c'est mon père que je regrette". Les épaules tendues et le dos courbé, elle explique : "j'en ai toujours voulu à ma mère et à mon mari de m'avoir mariée si jeune. Je n'étais pas prête. Je n'étais qu'une fillette. Et j'ai toujours pensé en idéalisant mon père qu'il n'aurait pas fait de même. Qu'il aurait empêché cette folie !" Elle éclate en sanglots : "Mais il avait été tué, fusillé dans la cour intérieure de notre maison par des soldats français qui le soupçonnaient d'activités militantes. Et maintenant, je me trouve dans cette condition [sans papiers], dans ce pays qui est à l'origine de mes torts !" Les larmes de Meriem s'intensifient. Samina s'assied à côté d'elle et la tient par la main. » (Note de terrain du 18 janvier 2012)*

Si l'activité délibérative incite les participantes du projet à confronter leurs expériences de la citoyenneté féminine, l'exercice d'écriture invite quant à lui à l'introspection. L'exercice d'écriture, mis au service de l'avancement de l'intégration par de véritables « techniques de soi » renvoie, selon Michel Foucault (1997 : 97), à la tâche « de s'éprouver, de s'examiner, de se contrôler dans une série d'exercices bien définis » qui permettraient d'accéder à « la vérité de ce que l'on est et de ce qu'on est capable de faire ». Pour Samina, il a pour objectif la production d'un sentiment d'« épanouissement » chez les femmes migrantes. Sa démarche entre alors en écho avec l'injonction contemporaine faite à l'individu de devenir la version la plus « complète » ou la plus « complètement réalisée » de soi, au risque de paraître sinon comme « non seulement victime de quelconques conditions ou oppressions externes, mais comme une victime de soi-même » (Illouz, 2006 : 88).

Au fil des séances, Samina et Bader s'efforcent en effet d'aider les différentes participantes à exprimer ce que signifie pour elles « être femmes » et à se forger une identité nouvelle en tant que citoyenne féminine « épanouie », et plus uniquement comme épouse ou mère de famille. Loin de laisser les participantes s'exprimer selon leur propre créativité, les animateurs cadrent strictement « ce travail sur soi ». Concrètement, les animateurs incitent les femmes à mettre en récit leurs expériences de relations (conflictuelles) avec les hommes de leur entourage comme le souligne le cas de Radha :

*« "Je n'ai pas de sujet" insistait encore Radha au début de l'exercice d'écriture. "Oh, tout le monde a un sujet" lui répond Bader en se plaçant à ses côtés. Elle le regarde et répète : "je n'ai pas de sujet". "Voyons, si tu écrivais sur quelque chose qui t'a marquée ? Parle-moi d'un événement qui t'a touchée" lui conseille Bader d'une voix calme et avenante. Samina lui suggère alors : "et si tu écrivais sur ton père ?" Radha rétorque : "mon père, c'était un alcoolique. Il est mort et je n'ai pas envie de penser à lui". "Et ton mari ?" propose Samina. "Mon mari, c'est pire !" s'exclame-t-elle en riant. "Non, mais il est fainéant. Pourquoi écrire sur lui ?" Samina se penche vers Radha, fronce les sourcils et ajoute : "bon, écris déjà cela : mon mari est fainéant. Peut-être que cela influence aussi la manière dont tu penses à toi-même". Radha n'a pas l'air convaincue. "Je peux*

*écrire en tamoule ?" demande-t-elle. "Mais non, ici on est en atelier d'expression en français ! Bader va venir t'aider". Radha ouvre lentement son cahier, saisit son stylo, et avec l'aide de Bader, elle écrit en français "mon mari est fainéant", suivi de "les femmes doivent toujours tout faire". » (Note du terrain du 12 octobre 2011)*

Contrairement aux moments délibératifs qui confrontent les femmes migrantes aux registres civiques et professionnels de la citoyenneté féminine, Samina et Bader étendent les exigences de l'intégration vers les conduites et les expériences les plus intimes des femmes situées dans la sphère familiale. En incitant les femmes migrantes à placer leurs souffrances subjectives dans le cadre des normes familiales patriarcales qui les empêcheraient d'intégrer la société française, les animateurs réactivent lors de l'exercice d'écriture la figure stéréotypée de la femme migrante victime des oppressions masculines qu'il s'agit de sauver par l'intermédiaire des politiques d'intégration taillées à leur intention à l'échelle locale.

Sur le plan des pratiques, les animateurs mobilisent les « techniques de soi » comme outils de formation de nouvelles identités citoyennes chez les femmes migrantes. Pour reprendre la terminologie d'Isabelle Astier (1995 : 127) lors des temps d'écriture, Samina et Bader s'efforcent d'accorder les « récits privés » des membres de l'atelier avec le « récit civil » des « femmes de l'immigration », d'une catégorie d'intervention prioritaire construite par les autorités publiques. C'est-à-dire qu'en incitant les participantes du projet vers une auto-identification en tant que femmes soumises par les hommes de leur entourage familial, les animateurs les rapprochent de la figure de la femme victime dont l'influence est pérenne sur les politiques d'intégration françaises. La vertu intégratrice d'une telle procédure « récitative » (Astier, 1995 : 127) consiste, d'une part, en sa capacité de permettre aux femmes migrantes de rationaliser leur position marginale au sein de la société française. D'autre part, elle renforce la légitimité des mesures d'intégration en rendant disponible la matière sur laquelle ces dernières savent agir, c'est-à-dire des femmes migrantes victimisées et désireuses d'émancipation.

## **Conclusion**

Fondé sur une enquête ethnographique réalisée au sein d'une maison de quartier francilienne, cet article analyse les dynamiques de citoyenneté engendrées par les mesures d'intégration participatives qui y ont été développées à destination des femmes migrantes. Il met en évidence la difficile mise en œuvre de ces mesures au sein d'une institution publique qui se situe à l'entrecroisement des politiques de la ville et des politiques d'intégration. Dans ce contexte institutionnel hybride, les arguments que les travailleurs sociaux mobilisent pour justifier l'approche participative de l'intégration et les techniques qu'ils déploient pour façonner des femmes migrantes en de « bonnes » citoyennes sont structurés par une tension entre la conception fine et épaisse, civique et profondément culturalisée de la citoyenneté.

Ces arguments exprimés pour justifier la démarche participative et l'atelier d'écriture créative en tant que mode d'intervention spécifique sont de trois types. Le premier mobilise un diagnostic psychologisant de la marginalité des



femmes migrantes. Il les dépeint comme des sujets passifs dont l'intégration à la société française serait empêchée par leur apathie, voire par leur manque de volonté de se prendre en main et de provoquer leur destin. La deuxième justification active la perception culturalisée des femmes migrantes non européennes en tant que victimes des hommes de leur entourage familial et ethnique, une emprise dont il s'agit de les libérer. La troisième emprunte le vocabulaire du lien social et une approche relationnelle de la citoyenneté. Elle identifie l'absence de liens à autrui et l'isolement qui en résulte comme la principale raison des obstacles à l'intégration des femmes migrantes et contre lesquels il faut agir par l'attachement des femmes migrantes aux petits groupes civiques orchestrés par les animateurs de la maison de quartier.

L'enquête montre par ailleurs que les animateurs sociaux en charge de l'atelier d'écriture déploient deux techniques distinctes pour faire avancer l'intégration des femmes migrantes. La technique délibérative cherche à développer chez elles des compétences civiques, estimées nécessaires pour promouvoir la participation des femmes de l'atelier d'écriture vers d'autres « projets citoyens », comme le conseil consultatif du quartier de Tiercy ou des projets portés par les acteurs associatifs au sein de la maison de quartier. Si cette technique trouve une résonance avec la conception fine de la citoyenneté, elle sous-entend toutefois l'opposition stéréotypée entre les citoyennes françaises actives et compétentes et les femmes migrantes passives et ignorantes. La technique thérapeutique met quant à elle en évidence la tendance à la psychologisation des modes d'intervention du travail social. Cette technique porte une conception hautement individualisée de l'intégration : elle incite les femmes migrantes à chercher les ressources nécessaires à l'affranchissement de la frontière qui les séparerait de la société française en leur for intérieur. Cette conception de la citoyenneté est également fortement culturalisée car les femmes ne sont pas libres de puiser en elles ce qui leur paraît approprié, mais doivent spécifiquement y chercher des événements traumatiques de domination masculine que l'atelier prétend les aider à surmonter.

Au lieu de faire apparaître les conceptions fines et épaisses de la citoyenneté comme mutuellement exclusives, l'observation de l'atelier d'écriture permet d'envisager un mode de coexistence particulier entre des formes d'interventions « libérales » et des notions culturellement et moralement robustes de la citoyenneté. Les techniques d'intégration délibératives et thérapeutiques s'écartent certes des modes d'intervention à caractère plus explicitement assimilationniste, comme la transmission verticale des normes et des valeurs « républicaines » dans le cadre des cours d'éducation civique inclus dans le CAI. Cependant l'observation approfondie de ces pratiques professionnelles montre qu'elles ne sont en rien dépourvues des idéaux culturels et moraux relatifs à la citoyenneté féminine. Au contraire, elles sont structurées par une opposition sémantique avec la citoyenneté féminine française, supposée autonome et active, qu'il s'agit d'apprendre à maîtriser aux femmes migrantes, perçues par les animateurs de l'atelier comme soumises et passives. Autrement dit, l'empreinte de la conception émancipatrice de l'intégration des migrantes apparaît comme profonde. Cela explique peut-être le fait que malgré l'intention des travailleurs sociaux d'intervenir sur l'aspect relationnel du processus d'intégration, ils retombent sur une pratique des « politiques de civilisation » (Murard et Tassin, 2006 : 22) plutôt classique et focalisée sur la formation de citoyennes individuelles « compétentes » et « émancipées ».

Enfin, le « tournant civique », compris comme une réorientation profonde des politiques d'intégration, s'exprime en particulier au sein de l'atelier observé par le gouvernement moral du processus d'intégration. Cet effet, particulièrement fort au sein de la maison de quartier étudiée, est caractérisé par le degré d'autonomie élevé des agents individuels et par la légitimité dont jouit Samina en tant que descendante d'immigrés affranchie et accomplie. Mais il apparaît aussi comme amplifié par le type d'activité collective auquel les femmes migrantes sont incitées à participer, cet atelier d'écriture qui banalise les interventions sur les expériences et les pratiques intimes des femmes migrantes. Au lieu d'agir dans le sens de la libéralisation de la citoyenneté, la technique thérapeutique d'intégration rend possible et plausible la problématisation de l'intégration des femmes migrantes par leurs caractéristiques personnelles plutôt que par les déterminants structurels de leur situation marginalisée au sein de la société française.

## Références bibliographiques

**Albenga Viviane et Mozziconacci Vanina** (2019) Tous les féminismes sont-ils solubles dans l'éducation ?, *Travail, genre et sociétés*, 42 (2), pp. 127-146.

**Astier Isabelle** (2007) *Les nouvelles règles du social*, Paris, Presses Universitaires de France.

**Astier Isabelle** (1995) Du récit privé au récit civil : la construction d'une nouvelle dignité ?, *Lien social et Politiques*, 34, pp. 121-130.

**Bertossi Christophe** (2009) La République « modèle » et ses discours modélisants : l'intégration performative à la française, *Migrations-Société*, 21 (122), pp. 39-76.

**Boltanski Luc** (2006) Les changements actuels du capitalisme et la culture du projet, *Cosmopolitiques*, 12, pp. 17-41.

**Boucher Manuel** (2012) Le travail social face aux familles populaires : la « nébuleuse » de la parentalité en question, *Pensée plurielle*, 1 (29), pp. 75-98.

**Costa-Lascoux Jacqueline et Hily Marie-Antoinette** (2001) L'ethnicisation du lien social dans les banlieues françaises, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (2), pp. 123-138.

**Donzelot Jacques** (2003) *Faire société : la politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil.

**Duvoux Nicolas** (2015) *Les oubliés du rêve américain. Philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*, Paris, Presses Universitaires de France.

**Duyvendak Jan-Willem, Geschiere Peter and Tonkens Evelien** (2016) *The Culturalization of Citizenship. Belonging and Polarization in a Globalizing World*, London, Palgrave Macmillan.

**Fassin Didier** (Éd.) (2013) *Juger, réprimer, accompagner : essai sur la morale de l'État*, Paris, Le Seuil.

**Fassin Didier** (2006) Souffrir par le social, gouverner par l'écoute : Une configuration sémantique de l'action publique, *Politix*, 73 (1), pp. 137-157.

**Faure Sylvia et Thin Daniel** (2007) Femmes des quartiers populaires, associations et politiques publiques, *Politix*, 78 (2), pp. 87-106.

**Foucault Michel** (1997) *Le souci de soi*, Paris, Gallimard.

**Goodman Sara Wallace** (2012) Fortifying Citizenship: Policy Strategies for Civic Integration in Western Europe, *World Politics*, 64 (4), pp. 659-698.

**Guénif-Souilamas Nacira** (2005) En un combat douteux : Concurrence pour la conformation sexuée des Français d'ascendance migrante et coloniale, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21 (2), pp. 91-109.

**Haapajärvi Linda** (2019) Le café des mères et l'atelier des femmes : Une comparaison franco-finlandaise des politiques d'intégration des femmes immigrées « par le local », *Lien social et Politiques*, 83, pp. 249-271.

**Hachimi-Alaoui Myriam** (2012) L'intégration sous condition : valeurs non négociables et égalité des sexes, *Canadian Journal of Women and the Law*, 24 (1), pp. 114-134.

**Hajjat Abdellali** (2012) *Les frontières de « l'identité nationale » : l'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*, Paris, La Découverte.

**Hamidi Camille** (2010) Rapports sociaux de domination en contexte associatif : les associations locales de jeunes femmes maghrébines, in Françoise Lorcerie Dir., *Pratiquer les frontières : jeunes migrants et descendants de migrants dans l'espace franco-maghrébin*, Paris, CNRS Editions, pp. 247-262.

**Haut Conseil à l'Intégration** (2004) *Le contrat et l'intégration. Rapport à Monsieur le Premier Ministre*, Paris, La Documentation Française.

**Illouz Eva** (2006) *Les sentiments du capitalisme*, Paris, Le Seuil.

**Joppke Christian** (2017) Civic integration in Western Europe: three debates, *West European Politics*, 40 (6), pp. 1153-1176.

**Joppke Christian** (2007) Beyond National Models: Civic Integration Policies for Immigrants in Western Europe, *West European Politics*, 30 (1), pp. 1-22.

**Keskinen Suvi** (2012) Limits to Speech? The Racialised Politics of Gendered Violence in Denmark and Finland, *Journal of Intercultural Studies*, 33 (3), pp. 261-274.

**Larin Stephen J.** (2020) Is it really about values? Civic Nationalism and Migrant Integration, *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46 (1), pp. 127-141.

**Lipsky Michael** (2010) *Street-level bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.

**Manier Marion** (2013a) Cause des femmes vs cause des minorités : tensions autour de la question des « femmes de l'immigration » dans l'action publique française, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (4), pp. 89-110.

**Manier Marion** (2013b) Les missions de « proximité » en question : places et postures des intervenantes sociales minoritaires, *Nouvelles Questions Féministes*, 32 (2), pp. 14-27.

**Marchesi Milena** (2020) The intimate public of relational welfare in Milan, *Ethnography*, [en ligne]. DOI : <https://doi.org/10.1177/1466138119897094>

- Martin Claude** (2014) « *Être un bon parent* ». *Une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP.
- Mazouz Sarah** (2012) Une faveur que vous a accordé la République. Comment la naturalisation se mérite, in Didier Fassin et Jean-Sébastien Eideliman, *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, pp. 137-154.
- Monforte Pierre, Bassel Leah and Khan Kamran** (2019) Deserving citizenship? Exploring migrants' experiences of the "citizenship test" process in the United Kingdom, *The British Journal of Sociology*, 70 (1), pp. 24-43.
- Morgan Kimberly** (2017) Gender, right-wing populism, and immigrant integration policies in France, 1989-2012, *West European Politics*, 40 (4), pp. 887-906.
- Mouritsen Per, Kriegbaum Jensen K. and Larin Stephen J.** (2019) Introduction: Theorizing the civic turn in European integration policies, *Ethnicities*, 19 (4), pp. 595-613.
- Murard Numa et Tassin Étienne** (2006) La citoyenneté entre les frontières, *L'Homme & la Société*, 160-161 (2), pp. 17-35.
- Onasch Elizabeth** (2020) Framing and Claiming "Gender Equality": A Multi-level Analysis of the French Civic Integration Program, *Gender & Society*, 34 (3), pp. 496-518.
- Palomares Élise** (2008) Contester le racisme en mode mineur. Engagements associatifs de femmes originaires du mali, *Sociétés contemporaines*, 70, pp. 45-69.
- Pateman Carole** (2010) *Le contrat sexuel*, Paris, La Découverte.
- Rose Nikolas, O'Malley Pat and Valverde Mariana** (2006) Governmentality, *Annual Review of Law and Social Science*, 2 (1), pp. 83-104.
- Talpin Julien** (2010) Ces moments qui façonnent les hommes : Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique, *Revue française de science politique*, 60 (1), pp. 91-115.
- Tambini Damian** (2001) Post-national citizenship, *Ethnic and Racial Studies*, 24 (2), pp. 195-217.
- Tissot Sylvie** (2007) *L'état et les quartiers : genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Le Seuil.
- de Wilde Mandy and Duyvendak Jan Willem** (2016) Engineering community spirit: the pre-figurative politics of affective citizenship in Dutch local governance, *Citizenship Studies*, 20 (8), pp. 973-993.
- Yurdakul Gökçe and Korteweg Anna C.** (2013) Gender equality and immigrant integration: Honor killing and forced marriage debates in the Netherlands, Germany, and Britain, *Women's Studies International Forum*, 41, pp. 204-214.

**Linda Haapajärvi**

**Ce que participer veut dire. Le « tournant civique » au prisme des politiques d'intégration participatives des femmes migrantes**

Fondé sur une enquête ethnographique réalisée dans la maison de quartier d'une ville populaire de la région parisienne, l'article s'attache à analyser les dynamiques de citoyenneté à l'aune des mesures d'intégration participatives mises en place à l'intention de femmes migrantes. Il met en évidence la difficile mise en œuvre des directives. Au lieu d'agir dans le sens de la libéralisation de la citoyenneté, la cohabitation entre des logiques contradictoires d'intégration renforce le pouvoir discrétionnaire des agents de terrain ainsi que l'injonction à l'assimilation culturelles des femmes migrantes.

**The Meaning of Participation. The "Civic Turn" through the Prism of Participatory Integration Policies Targeted at Migrant Women**

Based on an ethnographic study conducted at a community centre set in a working-class neighbourhood of the Paris metropolitan area, this article analyses the dynamics of citizenship that participatory immigrant integration policies produce. It highlights the difficulties encountered by social workers in implementing participatory policy recommendations in presence of multiple perspectives to integration and in absence of standardized policies to put in practice. Instead of acting in the sense of liberalization of citizenship, these trends together strengthen the discretionary power of front-line social workers as well as the assimilationist imperative of integration policies.

**El significado de participación. El «giro cívico» a través del prisma de las políticas de integración participativa dirigidas a las mujeres migrantes**

Basado en una encuesta etnográfica realizada en un centro comunitario de un barrio obrero de la región parisina, este artículo analiza las dinámicas de ciudadanía que producen las políticas participativas de integración de inmigrantes. Destaca las dificultades que enfrentan los trabajadores sociales. En lugar de actuar en el sentido de la liberalización de la ciudadanía, estas tendencias juntas fortalecen el poder discrecional de los trabajadores sociales si no refuerza el imperativo asimilacionista de las políticas de la integración.